

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Information presse

Paris, le 4 mars 2005

Hormone de croissance : l'Inserm a fait appel aux meilleurs experts internationaux

Différents propos tenus ces derniers jours mettant en cause l'intégrité de l'Institut conduisent l'Inserm à rappeler les faits.

Le 3 avril 2002, Bernard Kouchner, alors Ministre de la Santé, a souhaité que « l'Inserm réalise une étude sur les données scientifiques disponibles sur la maladie de Creutzfeldt-Jakob depuis le début des années 80 et les conséquences qui peuvent en être tirées pour la protection de la santé publique. »

L'Inserm s'est alors attaché à formuler cette requête en termes scientifiques de nature à faire l'objet d'une expertise. L'Institut a ensuite procédé à une étude bibliographique pour déterminer quels étaient les meilleurs experts internationaux sur la question. Le 30 mai était constitué un Comité d'experts internationaux, composé de :

Spécialistes des maladies neuro-dégénératives et/ou du prion :

- Professeur Stanley Prusiner
- Professeur Michael Preece
- Professeur Charles Weissmann
- Docteur Paul Brown
- Docteur Dominique Dormont

Biochimistes:

- Professeur Michel Chrétien
- Professeur Etienne-Emile Beaulieu
- Professeur Pierre Louisot

Epidiomiologiste, spécialiste des maladies orphelines :

- Madame Annie Wolf

Spécialiste de la sécurité contre le prion dans l'industrie pharmaceutique :

- Docteur Henry Baron (Aventis Behring)

Ces personnalités se sont attachées à élucider la ou les causes des contaminations par le prion à l'origine des cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob en France (plus de 80 décès en 2002). Elles ont aussi eu à apprécier les actions accomplies en fonction des connaissances scientifiques bien établies de l'époque : modes de réalisation pour l'obtention de l'hormone et sa confection dans des ampoules injectables notamment.

Ces experts ont travaillé sur la base de consultations et d'étude de documents : travaux d'experts, publications scientifiques, comptes-rendus des réunions des instances impliquées dans le dossier, et rapports de l'IGAS.

L'Inserm a été en mesure de transmettre un rapport complet et finalisé le 13 avril 2004 au Ministre de la Santé, au Ministre de la Recherche, au Directeur général de la santé et, pour information, au Magistrat-instructeur du dossier.

« L'Inserm s'applique quotidiennement à diffuser les résultats des recherches menées dans ses laboratoires comme à expliquer les dernières découvertes internationales. Les accusations portées à l'encontre de l'Institut sont injustifiées » déclare Christian Bréchot, Directeur général de l'Inserm, qui tient, par ailleurs, « à assurer les familles des victimes de la solidarité de la communauté scientifique de l'Inserm qui compatit à leur douleur. »

Contact presse : Séverine Ciancia – 01 44 23 60 86 – presse@tolbiac.inserm.fr